

A Son Honneur le Maire,

A MM. les échevins de la cité de Québec.

Monsieur le Maire et Messieurs,

Nous avons l'honneur d'être chargés de vous transmettre copie des résolutions adoptées hier, à l'assemblée du Comité général du monument Laval, tenue à l'Université, et qui se lisent comme suit :

Proposé par l'honorable juge Routhier, secondé par M. le curé de Québec, et unanimement résolu que MM. les secrétaires du comité écrivent à Monsieur le Maire de Québec pour lui dire :

1. Que le Comité général du monument Laval a décidé d'élever une statue au premier évêque de Québec sur la place occupée actuellement par le pâté de maisons situé entre le Bureau des Postes et le Palais archiépiscopal. Et ce, conformément aux requêtes des citoyens de Québec et à la décision favorable du Conseil de Ville ;

2. Que le Comité demande au Conseil de Ville de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que la démolition du pâté de maisons commence dès le premier mai prochain, et s'effectue dans le plus bref délai possible, afin que les architectes et les sculpteurs puissent dresser leurs plans et les soumettre au plus tôt aux membres du comité de construction ;

3. Que le Comité est d'avis qu'il n'y a pas de temps à perdre si l'on veut que le monument soit prêt pour les fêtes de 1908 : troisième centenaire de la fondation de Québec par Champlain et deuxième centenaire de la mort de Mgr de Laval.

Le Comité général espère que vous voudrez bien prendre ces résolutions en considération aussitôt que possible.

Nous avons l'honneur d'être

vos obéissants serviteurs

H.-J.-J.-B. CHOUINARD.

B.-PH. GARNEAU, ptre,

Secrétaires

#### Le Droit Canon

On télégraphie de Rome, 1 avril :

Ce soir, l'*Osservatore Romano* publie un *motu proprio* de Pie X prescrivant l'unification des lois ecclésiastiques. Afin de réaliser son programme, « tout restaurer dans le Christ », le Pape commence par la discipline ecclésiastique.